



**UNITED NATIONS APPEALS TRIBUNAL
TRIBUNAL D'APPEL DES NATIONS UNIES**

VACANCES JUDICIAIRES D'HIVER 2018

Ordonnance n° 334 (2018)

1. Les vacances judiciaires d'hiver de l'année civile 2018 auront lieu du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 (« Vacances judiciaires d'hiver 2018 »).
2. Toutes écritures devant être déposées pendant cette période pourront l'être le premier jour ouvrable suivant les vacances judiciaires d'hiver 2018, c'est-à-dire le 7 janvier 2019.
3. Ainsi ordonné.

Version originale faisant foi : Anglais

Fait à New York (États-Unis),
le 26 octobre 2018.

(Signé)
Le Président, John Murphy

Enregistré au greffe à New York (États-Unis),
le 26 octobre 2018.

(Signé)
Le Greffier, Weicheng Lin